

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

A partir du 1er mars 2021, les consignes de tri évoluent : Tous les emballages se trient !

1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

ATTENTION :

Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie.

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
02.38.44.59.35 - www.ccterresduvaldeloire.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRIFR



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTELLES EN VERRE



À TRIER



EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET LES PETITS EMBALLAGES EN METAL



EMBALLAGES EN METAL



À JETER

DE PRÉFÉRENCE EN DÉCHÈTERIE.
UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE

OBJETS

À TRIER



CAHIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS



JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS



COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
02.38.44.59.35 - www.ccterresduvaldeloire.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRIFR



NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique et petits emballages en métal.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

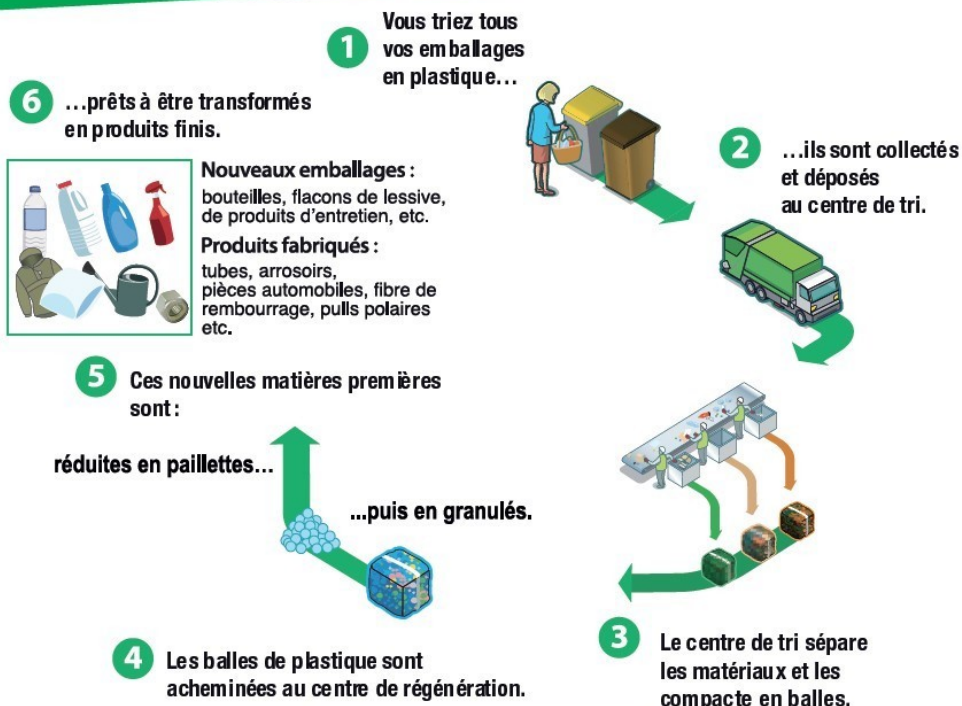


Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR